



Dossier d'assistance aux futurs maîtres ouvrages

Check-list pour votre nouvelle construction

Informations préalables

Commune de Biwer

PAG (partie écrite et graphique)

<https://biwer.lu/citoyens/autres-services/construire/>

Subventions d'investissements dans le but d'une utilisation rationnelle de l'énergie

Formulaire : Demande pour une aide financière communale

Myenergy

Conseil de base (gratuit) pour économiser de l'énergie

www.myenergy.lu

Hotline : 8002 – 1190

Demande d'autorisation à bâtir

Information : <https://biwer.lu/citoyens/autres-services/construire/>

Formulaire : Demande d'autorisation à bâtir

Personne de contact : M. BEMTGEN (jerome.bemtgen@biwer.lu - 71 00 08 -67)

Taxes :

| | |
|---|----------|
| modif., transf., petites constructions, . . . | 50,00 € |
| aut. de morcellement, . unité de logement dans résident | 100,00 € |
| maison uni-, bifamiliale et avec logement intégré | 500,00 € |
| maison plurifamiliale par unité supp. (>3) | 250,00 € |
| bâtiments commerciaux, artisanaux, administratifs | 800,00 € |

Publication du certificat d'autorisation sur le chantier

Après réception, veuillez publier le certificat bien visible au chantier.

Renvoi de l'attestation au service technique - M. BEMTGEN (jerome.bemtgen@biwer.lu) :

Administration communale de Biwer
c/o Jérôme BEMTGEN
6, Kiirchestrooss
L-6834 Biwer

Réception de l'implantation

Veillez contacter M. BEMTGEN (jérôme.bemtgen@biwer.lu - 71 00 08 -67) après la fixation de l'alignement de la construction sur le terrain et en tout cas **avant** le début des constructions.

Raccordements provisoires (pendant la phase de chantier)

-Eau potable

En cas de besoin, veuillez contacter M. SCHUMACHER (kim.schumacher@biwer.lu - 71 00 08 -51)

Taxes :

| | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| caution Hydrant (Colonne d'incendie) | 300,00 € |
| caution Hydrant (Bouche d'incendie) | 500,00 € |
| eau chantier (partie fixe) | 140,00 € |
| eau chantier (partie variable) | 2,30 €/m ³ |

-Électricité

Creos - Tél: 2624-2624

<https://www.creos-net.lu>

Raccordements définitifs aux réseaux

- Règlementation de la circulation

Veillez coordonner les travaux de raccordement avec des différents réseaux en une seule période de travaux d'une durée maximale de 72 heures dans la voirie publique.

Une demande en vue de la réglementation temporaire de la circulation pour la réalisation des raccordements dans la voirie publique ou pour l'utilisation de grues ou d'autres engins empiétant sur la voirie publique et à introduire au plus tard 3 jours à l'avance.

- Eau potable et canalisation publique

Plan : Raccordement au réseau

Formulaire : Demande du raccordement au réseau

Formulaire : Demande d'occupation de la voirie publique et de règlement temporaire de la circulation

Taxes :

| | |
|--|------------------|
| raccordement aux réseaux (eau potable) | 500,00 € |
| raccordement aux réseaux (canalisation publique) | 500,00 € |
| caution (mise en état trottoir, voirie, etc.) | 200,00 €/m front |
| caution dans le cadre d'un renouvellement d'un raccord particulier | 2.500,00 € |
| panneau d'interdiction de stationnement | 50,00 € |

Veillez contacter M. SCHUMACHER (kim.schumacher@biwer.lu - 71 00 08 -51) au moins deux semaines avant le commencement des travaux du raccordement.

-Creos GAZ

Tél : 2624-2624 ou <https://www.creos-net.lu/>

-Creos Électricité

Tél : 2624-2624 ou <https://www.creos-net.lu/>

-Post

Tél : 8002 8004 ou <https://www.posttechnologies.lu/>

-Eltrona

Tél : 499466 888 ou <https://www.eltrona.lu/>

Tous les raccordements aux réseaux d'eau potable et de la canalisation publique sont à réceptionner par le service technique avant leur remblayage.

Veuillez contacter M. SCHUMACHER (kim.schumacher@biwer.lu - 71 00 08 -51).

Montage du compteur d'eau définitif

Veuillez contacter M. SCHUMACHER - kim.schumacher@biwer.lu - 71 00 08 -51

Réception officielle par la commune à la fin du chantier

Veuillez contacter M. BEMTGEN – jerome.bemtgen@biwer.lu - 71 00 08 -67

Formulaire : Demande de réception

Réception officielle 6 mois après l'achèvement des travaux.

Remboursement de la caution après la réception officielle.

Déménagement et établissement de votre domicile dans la commune de Biwer

Inscription à la commune (Administration communale - 6, Kiirchestrooss – L-6834 Biwer)

Réglementation de circulation / interdiction de stationnement (*en cas de besoin (ex. entreprise de déménagement)*)

Demande pour la livraison d'une poubelle - Formulaire : Gestion des poubelles

Carte de ménage pour le centre de recyclage

Set de bienvenue

Checklist :

Avant la phase de chantier

Autorisation à bâtir
Aide financière
Consultation Myenergy
Publication du certificat
Renvoi attestation

Pendant la phase de chantier

Réception de l'implantation
Raccordement provisoire eau potable
Raccordement provisoire électricité
Raccordements définitifs aux réseaux :
(*Règlementation de circulation*)
Eau potable
Canalisation publique
Gaz
Électricité
Post
Eltrona
Réception des réseaux par la commune
Montage du compteur définitif
Réception officielle à la fin du chantier par la commune

Après la phase de chantier

Inscription dans la commune
Demande des aides financières
Demande des poubelles
Carte de ménage

NOTES :

Bienvenue dans la commune de Biver Wëllkomm an der Biver Gemeng